



LETTRE DE LA RÉUNION, DÉPARTEMENT FRANÇAIS SOUMIS À LA LOI DE SÉPARATION DE 1905.

« J'ai une amie de métropole qui a l'habitude de m'envoyer des chocolats pour mon anniversaire. Elle avait fait le choix de Jeff de Bruges comme prestataire de cadeaux et j'aime les cerisettes. Fort étonnée de ne pas recevoir mes cerisettes, je suis allée dans plusieurs magasins de l'île. Et j'ai appris que TOUS les magasins Jeff de Bruges à la Réunion étaient Halal et ne commercialisaient donc pas ces cerisettes.

Énervée, j'en ai discuté avec des amis. Et puis, je suis allée chez le glacier Le Castel, chez qui j'avais mes habitudes, qui avait plus ou moins fait faillite et venait de réouvrir. Je commande une glace, pas de problème, on me demande si je veux une boisson. Puis je demande une bière et on me répond : « non, nous ne **sommes plus** habilités à vendre des boissons alcoolisées, nous ne sommes pas loin de la mosquée (avant la fermeture on pouvait consommer de la bière). Bien évidemment il n'y avait aucun affichage sur la devanture, du type : « Interdiction de vendre des boissons alcoolisées ».

Une très ancienne pâtisserie de Saint Pierre, que je connais bien, vient de vendre son fonds de commerce, car n'étant pas Halal, elle a vu sa clientèle « fondre », donc elle est devenue Halal. Mais sa clientèle n'en est pas informée et tout le monde ne souhaite pas consommer Halal.

D'autres surprises du même type vous attendent : Vous rentrez dans un restaurant, en apparence comme les autres, vous commandez, et vous appelez le patron pour demander du vin. Celui-ci vous informe que le fonds de commerce appartenant à un musulman, il lui est interdit de vendre de l'alcool. Un tel bail serait donc licite ?

Je rappelle également que la Réunion possède un institut de formation d'imams, formation de 7 ans à l'issue de laquelle les diplômes sont délivrés en présence du préfet, du maire de la commune et du député de la circonscription où se trouve implanté l'institut. Voilà comment les représentants de l'État et les élus appliquent et font appliquer la loi de séparation à la Réunion.

Je n'ai aucun problème avec le fait que mes voisins vivent différemment de moi, mais je ne vois aucune raison pour qu'ils m'imposent leur mode de vie. »

Une Réunionnaise consternée.